


Dispositions générales

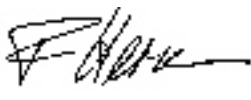
- Seuls les tireurs faisant partie d'une société de tir disposant d'une licence valable F.S.T. peuvent tirer et sont assurés auprès de l'assurance accident des sociétés (A.A.S.T.)
- Toute mutation doit se faire avant que le premier tireur n'ait commencé son tir
- Le même tireur ne peut tirer qu'une seule fois.
- Le contrôle de l'arme est obligatoire avant et après le tir. Le tireur est responsable de son arme.
- Les participants sont tenus de tirer la munition fournie par l'organisateur. Les douilles restent propriété de la société.
- Les inscriptions sont disponibles en ligne sur le site ci-dessous

Mottet Sophie, ch. Epinettes 1, 1523 Granges-Marnand
Natel 079 381 03 20 E-mail : mottets.tirvilleneuve@hotmail.com

- Les résultats sont disponibles sur le site : www.tir-300m-villeneuve-surpierre.ch
- Il n'y aura pas de rangeur. Le livret de tir déposé auprès du secrétaire fera office de rangeur.
- Toutes les réclamations seront adressées au comité le jour du tir

Approbation :  Société cantonale
des tireurs fribourgeois
Le chef des tirs sportif

2022

Lurtigen, le 15.03.2022 

Tir 300m. Villeneuve-Surpierre FR

14^e Tir des Roches

24, 26 et 27 août 2022

Horaire des tirs

Mercredi 24 août
17h00 à 20h00

Vendredi 26 août
17h30 à 20h30

Samedi 27 août
09h00 à 14h00

Inscriptions

mottets.tirvilleneuve@hotmail.com

ou

sur place les jours de tir

Durant les 3 jours :
Buvette - restauration

Tickets en continu - Tous imprimés en noir et en couleurs - Livres d'enfants personnalisés



IMPRIMERIE
Goumaz-Galley S.A.
1482 CUGY / FR

Tél. 026 660 62 22
Fax 026 660 67 57

e-mail : goumaz.galley.sa@bluewin.ch

